

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2019-336

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature au profit du Directeur des Services Techniques,  
VU la demande formulée par l'entreprise TEIM sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement 6 à 8 place Dorchester à l'occasion de travaux de réalisation d'une extension gaz pour alimentation de la parcelle,  
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 16 septembre 2019 au 18 septembre 2019,  
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit, du 16 septembre 2019 au 18 septembre 2019 :

- *Place Dorchester, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise TEIM.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix septembre deux mil dix-neuf.

Pour le Maire et par délégation  
Nicolas ROUXEL  
Directeur des Services Techniques

